

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS		ANNONCES ET AVIS DIVERS	
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie Nationale à Rufisque Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance. Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	VOIE NORMALE Six mois Un an		ANNONCES ET AVIS DIVERS La ligne 1.000 francs Chaque annonce répétée... Moitié prix (Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces)	
	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f	31.000f.	VOIE AERIEENNE Six mois Un an Etranger : France, Zaïre R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie. Etranger : Autres Pays Prix du numéro Année courante 600 f Année ant. 700f. Par la poste : Majoration de 130 f par numéro Journal légalisé 900 f	20.000f. 40.000f 23.000f 46.000f Année ant. 700f. Par la poste

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRET

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2001
30 août Décret n° 2001-668 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères 547

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces 558

PARTIE OFFICIELLE

DECRET

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET n° 2001-668 du 30 août 2001

portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43 et 76 :

Vu la loi n° 90-07 du 28 juin 1990 relative à l'organisation et au contrôle des entreprises du secteur parapublic et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique :

Vu le décret n° 2001-373 du 10 mai 2001, portant nomination du Premier Ministre :

Vu le décret n° 2001-375 du 12 mai 2001, portant nomination des Ministres, modifié :

Vu le décret n° 2001-386 du 14 mai 2001 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères :

Sur le rapport du Premier Ministre.

DECRETE :

Article premier. - Les services de l'Etat sont répartis entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères ainsi qu'il suit :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

1^o Cabinet du Président de la République et services rattachés :

- Grande Chancellerie de l'Ordre national du Lion :
- Etat-major particulier du Président de la République :
- Inspection générale des Forces armées :
- Agence nationale de Sécurité :
- Secrétariat du Conseil supérieur de la Défense nationale :
- Secrétariat du Conseil national de Sécurité :
- Commission nationale pour la Francophonie :

- Inspection générale d'Etat :
- Contrôle financier :
- Commission nationale des Contrats de l'Administration :
- Bureau Anti-Corruption :
- Secrétariat du Conseil supérieur de la Magistrature :
- Bureau de la Culture et des Relations avec les Artistes.

2° *Secrétariat général de la Présidence de la République et services rattachés :*

- Cellule économique, financière et fiscale :
- Agence de Régulation des Télécommunications :
- Service informatique de la Présidence de la République :
- Direction de l'Informatique de l'Etat :
- Laboratoire radioélectrique :
- Service technique central des Chiffres et de la Sécurité des Télécommunications :
- Cellule Communication :
- Agence nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux :
- Délégation au Management public :
- Direction du Patrimoine bâti de l'Etat :
- Service de l'Administration générale et de l'Equipe-ment :
- Bureau du Courrier général :
- Service du Parc automobile :
- Service de Documentation et des Archives :
- Service des Traductions :
- Service de la Reprographie :
- Maison militaire :
- Escadrille présidentielle :
- Intendance des Palais de la Présidence de la République :
- Intendance des Palais nationaux :
- Bureau d'Architecture :
- Cellule de Crise pour la Sauvegarde de la Sécurité et des Intérêts des Sénégalais de l'Extérieur.

PRIMATURE

1° *Cabinet du Premier Ministre et services rattachés*

- Bureau de Presse et de Documentation :
- Délégation générale à la Nouvelle Initiative africaine :
- Délégation générale au Tourisme :
- Inspection des Affaires administratives, financières et techniques du Tourisme :
- Commissariat à la Sécurité alimentaire :
- Programme de Nutrition communautaire :
- Haut Commissariat des Droits de l'Homme.

2° *Secrétariat général du Gouvernement :*

a) Services propres :

- Service de Liaison :
- Service de l'Administration générale et de l'Equipe-ment :
- Direction des Archives du Sénégal :
- Direction de l'Imprimerie nationale.

b) Services rattachés :

- Direction de la Communication :
- Direction des Etudes et de la Prospective :
- Inspection technique :
- Commissariat aux Réfugiés et aux Personnes déplacées :
- Division de la Gestion du Building Administratif.

MINISTERE DES FORCES ARMEES

1° *Cabinet civil et services rattachés :*

- Inspection des Affaires administratives et financières :
- Inspection technique.

2° *Cabinet militaire et services rattachés :*

- Bureau de Liaison et du Courrier :
- Bureau de Sécurité du Building Administratif :
- Bureau de l'Action sociale des Forces armées.

3° *Services propres :*

- Etat-Major général des Armées ;
- Haut-Commandement de la Gendarmerie nationale ;
- Direction de la Justice militaire ;
- Direction de la Documentation et de la Sécurité extérieure ;
- Direction des Personnels militaires et de la Mobilisation ;
- Direction des Affaires administratives, de l'Équipement et du Budget ;
- Direction du Musée des Forces armées ;
- Direction du Génie et de l'Infrastructure ;
- Direction du Matériel ;
- Direction des transmissions ;
- Direction de l'Intendance ;
- Direction de la Santé ;
- Direction de l'Information et des Relations publiques ;
- Direction de la Sécurité militaire ;
- Direction du Contrôle, des Etudes et de la Législation.

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

1° *Cabinet et services rattachés :*

- Inspection générale des Finances ;
- Cellule de Contrôle des Effectifs de la Masse salariale ;
- Cellule de Gestion et de Contrôle du Portefeuille de l'Etat ;
- Service de la Presse et de la Documentation ;
- Fonds de Promotion économique ;
- Cellule de Suivi de la Politique économique ;
- Secrétariat du Fonds commun de Contrepartie de l'Aide alimentaire ;
- Commissariat à l'Après - Barrages.

2° *Directions :*

- Direction générale des Finances ;
- Services rattachés au Directeur général ;
- Direction du Budget ;

- Direction de la Dette et de l'Investissement ;
- Direction de la Solde, des Pensions et des Rentes viagères ;
- Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor :
 - Trésorerie générale ;
 - Paierie générale du Trésor ;
 - Recette générale du Trésor ;
 - Trésoreries Paieries régionales ;
- Direction générale des Douanes :
 - Direction des Etudes et de la Législation ;
 - Direction des Opérations douanières ;
 - Direction du Renseignement et de la Lutte contre la Fraude ;
 - Direction du Personnel et de la Logistique ;
 - Direction des Systèmes informatiques douaniers ;
 - Direction de la Formation ;
 - Bureau des Relations publiques et de la Communication ;
 - Bureau particulier ;
- Direction générale des Impôts et Domaines :
 - Services rattachés au Directeur général ;
 - Inspection générale des Services ;
 - Direction des Vérifications et Enquêtes fiscales ;
 - Direction des Impôts ;
 - Direction de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre ;
 - Direction du Cadastre ;
- Direction du Matériel et du Transit administratif :
 - Direction de la Coopération économique et financière ;
 - Direction de la Prévision et de la Statistique ;
 - Direction de la Monnaie et du Crédit ;
 - Direction des Assurances ;
 - Agence judiciaire de l'Etat ;
 - Direction du Traitement automatique et de l'information ;
 - Direction de l'Administration générale et de l'Équipement ;
 - Direction de la Planification des Ressources humaines ;
 - Direction de la Planification ;
 - Direction des Stratégies de Développement ;
 - Direction de la Construction et de l'Habitat.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE L'UNION AFRICAINE ET DES SENEGALAIS
DE L'EXTERIEUR

1^o *Cabinet et services rattachés :*

- Service du Protocole ;
- Bureau de Presse et d'Information ;
- Bureau des Pèlerinages ;
- Conseil supérieur des Sénégalais de l'Extérieur.

2^o *Secrétariat général et services rattachés :*

- Service des Conférences internationales et de la Traduction ;
- Bureau du Courrier et de la Valise diplomatique ;
- Bureau du Chiffre ;
- Inspection des Postes diplomatiques et consulaires ;
- Agence comptable centrale des Postes diplomatiques et consulaires.

3^o *Directions :*

- Direction Afrique-Asie ;
- Direction Europe - Amérique - Océanie ;
- Direction des Organisations internationales ;
- Direction des Affaires juridiques et consulaires ;
- Direction des Sénégalais de l'Extérieur ;
- Direction des Etudes et des Projets d'Intégration économique africaine ;
- Direction des Organisations et Communautés inter-africaines ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

MINISTERE DE LA JUSTICE

1^o *Cabinet et services rattachés :*

Inspection générale de l'Administration de la Justice.

2^o *Directions :*

- Direction des Affaires civiles et du Sceau ;
- Direction des Affaires criminelles et des Grâces ;
- Direction des Services judiciaires ;
- Direction de l'Education surveillée et de la Protection sociale ;
- Direction de l'Administration pénitentiaire ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement ;
- Centre de Formation judiciaire.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

1^o *Cabinet et services rattachés :*

- Inspection des Services de Sécurité ;
- Inspection de l'Administration territoriale et locale ;
- Service des Télécommunications ;
- Service des Archives communes ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Service de Formation ;
- Groupement national des Sapeurs-pompiers ;
- Bureau de Suivi.

2^o *Directions :*

- Direction générale de la Sûreté nationale :
 - Services directement rattachés au Directeur général ;
 - Direction de la Sûreté de l'Etat ;
 - Direction de la Police judiciaire ;
 - Direction de la Sécurité publique ;
 - Direction de la Police des Etrangers et des Titres de Voyage ;
 - Direction de l'Ecole nationale de Police et de la Formation permanente ;
 - Direction des Personnels ;
 - Direction du Budget et des Matériels ;
- Direction générale des Elections :
 - Services rattachés au Directeur général ;
 - Direction des Opérations électorales ;
 - Direction de la Formation et de la Communication ;
- Direction des Affaires générales et de l'Administration territoriale ;
 - Direction de l'Automatisation des Fichiers ;
 - Direction de la Protection civile ;
 - Direction des Collectivités locales ;
 - Direction de l'Expansion rurale ;
 - Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

MINISTERE DE L'ARTISANAT ET DE L'INDUSTRIE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection technique et administrative ;
- Bureau de Presse et de Documentation ;
- Service de la Propriété industrielle et technologique.

2° Directions :

- Direction de l'Industrie ;
- Direction de l'Artisanat ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equi-
pement.

3° Autres administrations :

- Centre de Formation artisanale de Dakar (CFA) ;
- Centre de Perfectionnement des Artisans ruraux (CPAR) ;
- Centre de Perfectionnement agricole et artisanal (CPAA) ;
- Institut sénégalais de Normalisation.

MINISTERE DE L'EDUCATION

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection générale de l'Education nationale ;
- Unité de Coordination des Projets d'Education ;
- Office du Baccalauréat ;
- Centre national de Documentation scientifique et technique ;
- Division de l'Enseignement privé ;
- Division de l'Enseignement arabe ;
- Division des Examens et Concours ;
- Inspection des affaires administratives et financières ;
- Bureau du Suivi ;
- Division du Contrôle médical scolaire ;
- Centre national d'Orientation scolaire et professionnelle ;
- Division de la Radio-Télévision scolaire

2° Directions :

- Direction de l'Enseignement élémentaire ;
- Direction de l'Enseignement moyen et secondaire général ;
- Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education ;
- Direction des Constructions et de l'Equi-
pement scolaire ;
- Direction de l'Enseignement supérieur ;
- Direction des Bourses ;
- Délégation aux Affaires scientifiques et techniques ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equi-
pement.

3° Autres administrations :

- Secrétariat général permanent de la Commission nationale pour l'UNESCO ;
- Institut national d'Etude et d'Action pour le Développement de l'Education ;
- Centre d'Enseignement à Distance (CED) ;
- Ecole de Formation d'Instituteurs (EFI) ;
- Ecole nationale d'Economie appliquée (ENEA) ;
- Ecole nationale supérieure d'Agriculture (ENSA) ;
- Ecole nationale des Cadres ruraux (ENCR).

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

1° Cabinet et services rattachés :

- Cellule de Suivi et de Coordination des Projets de Lutte contre la Pauvreté ;
- Bureau de Suivi et de Coordination technique des Projets et Programmes ;
- Service de Distribution des Vivres.

2° Directions :

- Direction des Stratégies de Développement social ;
- Direction de l'Action sociale et de la Solidarité nationale ;
- Direction du Développement communautaire ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equi-
pement.

3° Autres administrations :

- Fondation nationale d'Action sociale ;
- Ecole nationale des Travailleurs sociaux spécialisés (ENTSS).

MINISTERE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE

1^o *Cabinet et services rattachés :*

- Inspection de l'Hydraulique :
- Service de Gestion et de Planification des Ressources, en Eau.

2^o *Directions :*

- Direction des Mines et de la Géologie :
- Direction de l'Energie :
- Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement :
- Direction de l'Exploitation et de la Maintenance :
- Service de l'Administration générale et de l'Equi-
pement.

3^o *Autres administrations :*

- Agence sénégalaise d'Electrification rurale :
- Agence de Promotion du réseau hydrographique national.

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION

1^o *Cabinet et services rattachés :*

- Inspection de la Santé :
- Service national de l'Education pour la Santé :
- Laboratoire national de Contrôle des Médica-
ments :
- Cellule d'Appui et de Suivi du Plan national de
Développement sanitaire :

2^o *Directions :*

- Direction de l'Administration générale et de
l'Equiement :
- Direction de la Santé :
- Direction de la Pharmacie et du Médicament :
- Direction des Etablissements de Santé :
- Direction de la Prévention :
- Direction des Etudes, de la Recherche et de la
Formation :
- Service national d'Hygiène.

3^o *Autres administrations :*

- Centre national de Formation des Techniciens en
maintenance hospitalière (CNFTMH) :
- Ecole nationale de Développement sanitaire et
social (ENDSS).

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

1^o *Cabinet et services rattachés :*

- Inspection de l'Equiement et des Transports :
- Centre de Formation et de Perfectionnement des
Travaux publics :

- Cellule de Coordination du Programme sectoriel
transport.

2^o *Directions :*

- Direction de l'Aviation civile :
- Direction de la Marine marchande :
- Direction des Travaux publics :
- Direction des Transports terrestres :
- Direction des Travaux géographiques et cartogra-
phiques :
- Direction de la Météorologie nationale :
- Direction de l'Administration générale et de
l'Equiement.

3^o *Autres administrations :*

- Agence autonome des Travaux routiers :
- Ecole nationale de Formation maritime.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

1^o *Cabinet et services rattachés :*

- Inspection de l'Agriculture :
- Bureau de Presse et d'Information :
- Bureau de la Formation professionnelle agricole :
- Comité national du Comité inter-Etat de Lutte
contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS).

2^o *Directions :*

- Direction de l'Agriculture :
- Direction de l'Elevage :
- Direction de Horticulture :
- Direction de la Protection des Végétaux :
- Direction du Génie rural :
- Direction des Bassins de rétention et Lacs arti-
ficiels :
- Direction de l'Administration générale et de
l'Equiement :
- Direction de l'Analyse, de la Prévision et des
Statistiques.

3° *Autres administrations :*

- Centre de Formation professionnelle horticole (CFPH) ;
- Centre d'Initiation horticole (CIH) ;
- Centre de Perfectionnement agricole (CPA) ;
- Centre national de Formation en Cultures irriguées (CNFCI) ;
- Centre de Perfectionnement des Maraîchers (CPM) ;
- Centre de Formation des Techniciens en Agriculture et Génie rural ;
- Centre national de Formation des Techniciens de l'Elevage et des Industries animales (CNFTEIA) ;
- Centre de Perfectionnement des Eleveurs (CPE).

MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

1° *Cabinet et services rattachés :*

- Centre national d'Information et de Documentation ;
- Inspection interne des Services ;
- Inspection administrative et technique de l'Environnement.

2° *Directions :*

- Direction de la Jeunesse et de la Vie associative ;
- Direction des Etudes, de la Formation et de la Planification ;
- Direction des Projets et de l'Insertion économique ;
- Direction des Parcs nationaux ;
- Direction de l'Environnement et des Etablissements classés ;
- Direction des Eaux et Forêts, des Chasses et de la Protection des Sols ;
- Centre national de Formation des Techniciens des Eaux et Forêts, Chasses et Parcs nationaux ;
- Direction de l'Hygiène publique ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

3° *Autres administrations :*

- Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes ;
- Fonds national de Promotion de la Jeunesse ;
- Agence pour la Propreté de Dakar (APRODAK) ;
- Service civique national.

MINISTERE DE LA PECHE

1° *Cabinet et Services rattachés :*

- Inspection de la Pêche ;
- Cellule d'Etudes et de Planification

2° *Directions :*

- Direction de l'Océanographie et des Pêches maritimes ;
- Direction de la Pêche continentale et de l'Aquaculture ;
- Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

3° *Autres administrations :*

- Centre national de Formation des Techniciens des Pêches ;
- Centre d'Assistance, d'Expérimentation et de Vulgarisation pour la Pêche artisanale ;
- Centre de pêche de Missirah.

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL

1° *Cabinet*2° *Directions :*

- Direction de l'Emploi ;
- Direction du Travail et de la Sécurité sociale ;
- Direction de la Fonction publique ;
- Direction de l'Assistance technique ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

3° *Autres administrations :*

- Ecole nationale d'Administration ;
- Centre médico-social de la Fonction publique ;
- Centre nationale d'Action et de Formation.

MINISTERE DES PME ET DU COMMERCE

1^o Cabinet :

- Inspection technique et administrative du Commerce ;

2^o Directions :

- Direction du Commerce intérieur ;
- Direction du Commerce extérieur ;
- Direction des PME ;
- Service de l'Administration générale et de l'Équipement.

3^o Autres administrations :

- Fonds d'Appui aux PME ;
- Mission d'Aménagement et de Promotion du Technopole de Dakar.

MINISTERE DE L'URBANISME
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE1^o Cabinet et services rattachés :

- Inspection de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- Bureau de l'Architecture et des Monuments historiques.

2^o Directions :

- Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture ;
- Direction des Espaces verts urbains ;
- Direction de l'Aménagement du Territoire ;
- Service de l'Administration générale et de l'Équipement.

MINISTERE DES SPORTS

1^o Cabinet et services rattachés :

- Inspection des Sports ;
- Bureau de Presse, d'Information et de Documentation.

2^o Directions :

- Direction de la Haute Compétition ;
- Direction de l'Éducation physique et des Activités sportives ;
- Service de l'Administration générale et de l'Équipement.

MINISTERE DE LA FAMILLE
ET DE LA PETITE ENFANCE1^o Cabinet2^o Directions :

- Direction de la Famille ;
- Direction de la Petite Enfance et des Droits de l'Enfant ;
- Direction de l'Éducation préscolaire ;
- Service de l'Administration générale et de l'Équipement.

3^o Autres administrations :

- Centre national d'Information et de Documentation pour la Femme.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.
DE L'ALPHABETISATION ET DES LANGUES
NATIONALES1^o Cabinet2^o Directions :

- Direction de l'Enseignement secondaire technique ;
- Direction de l'Alphabétisation et de l'Éducation de Base ;
- Direction de la Promotion des Langues nationales ;
- Direction de la Formation professionnelle ;
- Service de l'Administration générale et de l'Équipement.

3^o Autres administrations

- École nationale de Formation en Économie familiale et sociale (ENFEFS) ;
- Institut national d'Éducation et de Formation des Jeunes aveugles (INEFJA) ;
- Centre de Formation professionnelle et commerciale Delafosse de Dakar ;
- Centre de Formation des Maîtres d'Enseignement technique ;
- Centre de Formation professionnelle des Jeunes YMCA de Dakar.

- Centre de Formation professionnelle et technique, Sénégal-Japon (CFPT/SJ) ;
- Centre d'Enseignement professionnel (CEP) ;
- Centre national de Formation des Cours professionnels et industriels (CNFCPI) ;
- Centre régional d'Enseignement technique féminin (CRETf) ;
- Centre d'Enseignement technique féminin (CETF) ;
- Centre de Formation professionnelle de Joal-Fadiouth ;
- Centre régional de Formation professionnelle (CRFP) ;
- Centre d'Entrepreneuriat et de Développement technique.

MINISTERE DE LA CULTURE

1^o Cabinet et services rattachés :

- Service des Relations publiques et de la Documentation ;
- Inspection administrative et technique.

2^o Directions :

- Direction des Arts ;
- Direction du Livre et de la Lecture ;
- Direction du Patrimoine culturel ;
- Direction de la Cinématographie ;
- Service d'Information et de Documentation ;
- Service de l'Administration générale et de l'Équipement.

3^o Autres administrations :

- Festival national des Arts et de la Culture (FESNAC) ;
- Maison de la Culture Douta Seck ;
- Orchestre national du Sénégal ;
- Biennale des Arts contemporains ;
- Ecole nationale des Arts ;
- Projet du Mobilier national ;
- Galerie nationale d'Arts ;
- Institut de Coupe Couture et Mode (ICCM).

MINISTERE CHARGE DES RELATIONS AVEC LES ASSEMBLEES

1^o Cabinet et services rattachés :

- Service des Relations avec les Assemblées ;
- Service de l'Administration générale et de l'Équipement.

Art. 2. - Le Contrôle des établissements publics énumérés ci-dessous relève de la Primature et des ministères ainsi qu'il suit :

PRIMATURE

- Agence de Presse sénégalaise (APS).

MINISTERE DES FORCES ARMEES

- Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC).
- Hôpital principal de Dakar.

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Ordre national des Experts comptables et Comptables agréés.

MINISTERE DE LA JUSTICE

- Ordre des Avocats ;
- Ordre des Experts et Évaluateurs agréés.

MINISTERE DE L'ARTISANAT ET DE L'INDUSTRIE

- Union nationale des Chambres de Métiers ;
- Chambres des Métiers ;
- Institut de Technologie alimentaire (ITA).

MINISTERE DE L'EDUCATION

- Université de Dakar ;
- Université de Saint-Louis ;
- Centre des Oeuvres universitaires de Dakar (COUD) ;
- Centre régional des Oeuvres universitaires de Saint-Louis ;
- Institut sénégal-britannique d'Enseignement de l'Anglais (ISBEA) ;
- Ecole nationale supérieure d'Enseignement technique et professionnel (ENSETP) ;
- Institut supérieur d'Éducation populaire et sportive (INSEPS).

MINISTERE DES MINES, DE L'ENERGIE
ET DE L'HYDRAULIQUE

- Office national d'Assainissement du Sénégal (ONAS).

MINISTERE DE LA SANTE
ET DE LA PREVENTION

- Ordre des Médecins :
- Ordre des Pharmaciens :
- Ordre des Chirurgiens - Dentistes :
- Centre hospitalier universitaire de Fann :
- Hôpital Aristide le Dantec :
- Hôpital des Enfants Albert Royer :
- Hôpital général de Grand-Yoff :
- Hôpital régional de Thiès :
- Hôpital Ibrahima Abdoulaye Niasse de Kaolack :
- Hôpital Amadou Sakhir Mbaye de Louga :
- Hôpital lieutenant colonel Mamadou Diouf de Saint-Louis :
- Hôpital régional de Ziguinchor :
- Hôpital régional de Tambacounda :
- Hôpital Henrich Lubke de Diourbel :
- Hôpital de Thiaroye :
- Hôpital de Ourossogui :
- Hôpital de Ndoum :
- Centre national de Transfusion sanguine :
- Centre national d'Appareillage et d'Orthopédie :
- Pharmacie nationale d'Approvisionnement.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT
ET DES TRANSPORTS

- Centre expérimental de Recherche et d'Etudes pour l'Equipelement (CEREEQ) :
- Conseil exécutif des Transports urbains de Dakar (CETUD) :
- Conseil sénégalais des Chargeurs (COSEC).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

- Ordre des Vétérinaires :
- Institut sénégalais de Recherches agricoles (ISRA).

MINISTERE DES PME ET DU COMMERCE

- Union nationale des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture :
- Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture :
- Fondation Trade Point.

MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'AME-
NAGEMENT DU TERRITOIRE

- Ordre des Architectes.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
DE L'ALPHABETISATION ET DES LANGUES
NATIONALES

- Centre national de Qualification professionnelle (CNQP) :
- Office national de Formation professionnelle (ONFP).

MINISTERE DE LA CULTURE

- Compagnie du Théâtre national Daniel Sorano (CTDS) :
- Université des Mutants pour le Dialogue des Cultures :
- Institut islamique de Dakar (IID) :
- Manufacture sénégalaise des Arts décoratifs (MSAD) :
- Bureau sénégalais du Droit d'Autour (BSDA).

Art. 3. - Le contrôle des sociétés nationales et des sociétés à participation publique énumérées ci-dessous relève de la Primature et des ministères ainsi qu'il suit

PRIMATURE

- Société nationale « la Poste » :
- Société nationale de Radiodiffusion et Télévision du Sénégal (R.T.S) :
- Société nationale des Télécommunications (SONATEL) :
- Société sénégalaise de Presse et de Publication (SSPP) Le Soleil :
- Société d'Aménagement touristique de la Petite Côte (SAPCO).

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

- Loterie nationale du Sénégal (LONASE):
- Compagnie bancaire pour l'Afrique occidentale (CBAO):
- Crédit lyonnais du Sénégal (CLS):
- Banque internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (BICIS):
- AXA Assurances Sénégal (AAS):
- Assurances générales du Sénégal (AGS):
- Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS):
- Caisse nationale de Crédit agricole (CNCA):
- Banque sénégal-tunisienne (BST):
- Banque islamique du Sénégal (BIS):
- Société sénégalaise de Réassurances (SENRE):
- Société nationale de Recouvrement (SNR):
- Fonds de Garantie Automobiles (FGA):
- Société nationale des Habitations à Loyer modéré (HLM):
- Société immobilière du Cap-Vert (SICAP):
- SCAT-URBAM:
- Société nationale d'Assurance et de Crédit (SONAC):

**MINISTERE DE L'ARTISANAT
ET DE L'INDUSTRIE**

- Industries chimiques du Sénégal (ICS):
- Rhône Poulenc Rorer (ex-SIPOA):
- Société des Textiles de Kaolack (SOTEXKA):
- Société nationale d'Etudes et de Promotion industrielle (SONEPI):
- Société du Domaine industriel de Dakar (SODIDA):
- Société du Domaine industriel de Ziguinchor (SODIZI):
- Société du Domaine industriel de Saint-Louis (SODISA):

**MINISTERE DES MINES, DE L'ENERGIE
ET DE L'HYDRAULIQUE**

- Société des Mines de Fer du Sénégal oriental (MIFERSO):
- Société des Mines d'or de Sabodala (SMS):
- Société nationale des Forages (SONAFOR):
- Société nationale des Eaux du Sénégal (SONES):

- Sénégalaise des Eaux (SDE):
- Société nationale d'Electricité (SENELEC):
- Société PETROSEN:
- Société africaine de Raffinage (SAR):
- Société d'Etudes des Phosphates de Matam:

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT
ET DES TRANSPORTS**

- Société sénégalaise d'Equipelement pour la Promotion des Transprts collectifs (SEPROT):
- Société nationale des Chemins de Fer du Sénégal (SNCS):
- Société d'Investissement et de Restructuration navale (SIRN):
- Société nationale du Port autonome de Dakar (PAD):
- Société Air Sénégal international:
- Agence pour la Sécurité de la Navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA):
- Compagnie Air Afrique:

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE**

- Société nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal (SONACOS):
- Sonagraines:
- Société nationale d'Aménagement des Terres du Delta et de la Vallée du Fleuve Sénégal (SAED):
- Agence nationale de Conseil agricole et rural (ANCAR):
- Société de Développement agricole et industriel (SODAGRI):
- Société nationale de la Tomate industrielle (SNTI):
- Société d'Exploitation des Ressources animales du Sénégal (SERAS):
- Société de Développement des Fibres textiles (SODEFITEX):

MINISTERE DES PME ET DU COMMERCE

- Centre international du Commerce extérieur du Sénégal (CICES):

MINISTERE DE LA CULTURE

- Société sénégalaise d'Importation, de Distribution et d'Exportation cinématographique (SIDECE);

- Société « les Nouvelles Editions africaines » (NEA);

Art. 4. - Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret, notamment le décret susvisé n° 2001-386 du 14 mai 2001.

Art. 5. - Le Premier Ministre et les ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 30 août 2001

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre.

Mame Madior BOYE.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers).

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : ACTION DE SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR LES HANDICAPES SOCIAUX (A.S.I.P.H.S).

Objet :

- unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité;
- lutter contre la pauvreté par la création de centres d'accueil pour les enfants déshérités;
- faciliter l'intégration des aveugles dans la communauté et défendre leurs droits;
- créer des centres de braille pour les aveugles;
- mener des actions de développement en milieu rural.

Siège social : Sicap Liberté II, villa n° 1353, Dakar.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et la direction de l'association

M. Ibrahima Bâ. *Président;*

M^{mes} Dié Bâ, *Secrétaire générale;*

Alphonsine Da Silva, *Trésorière.*

Récépissé de déclaration d'association n° 10690
M.INT. DAGAT en date du 31 août 2001.

DECLARATION D'UN PARTI POLITIQUE

Titre du Parti : PARTI POUR L'AVENIR ET LA SOLIDARITE (PAS).

Objet :

- la conquête du pouvoir politique par les voies démocratiques ainsi que la promotion du développement du Sénégal aux plans économique, social et culturel.

Siège social : Villa Gawar Manie, rue 22 x 37 Médina à Dakar.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et la direction du parti

MM. Djibril Mbaye, *Secrétaire général;*

Samba Diarra Seck, *Secrétaire administratif;*

Serigne Djily Mbacké, *Trésorier général.*

Récépissé de déclaration de parti politique n° 10681
M.INT. DAGAT en date du 22 août 2001.

DECLARATION D'UN PARTI POLITIQUE

Titre du Parti : ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT NATIONAL.

Objet :

Le parti Action pour le Développement national oeuvre en vue d'atteindre les buts suivants :

- l'unité nationale véritable du Sénégal;
- le développement prospère du Sénégal;
- la promotion du patriotisme travailliste au Sénégal.

Siège social : Pikine, Wakhinane III, villa n° 276 (siège provisoire).

COMPOSITION DU BUREAU PROVISOIRE
CHARGE DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA DIRECTION DU PARTI

actuellement chargé de l'administration et la direction de l'association

MM. Mamadou Moustapha Diop, *Secrétaire général;*

Tafsir Abdoulaye Thiam, *Secrétaire à l'information et à la communication;*

Mouctar Diallo Camara, *Secrétaire à la Trésorerie, chargé des Affaires économiques.*

Serigne Mor Ndiaye, *Secrétaire chargé des Affaires sociales;*

Récépissé de déclaration de parti politique n° 8792
M.INT. DAGAT en date du 26 juin 1996.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : RASSEMBLEMENT POUR L'ACTION HUMANISTE ISLAMIQUE MONDIALE.

Objet :

- initier des actions humanistes et participer concrètement à toutes les actions humanistes dans le monde en général, et particulièrement dans notre pays pour combattre le sous-développement sous toutes ses formes tout en réalisant toutes sortes de projets humanistes conforme à l'Islam.

Siège social : Thiaroye Wakhinane, villa n° 276.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et la direction de l'association
MM. Mamadou Moustapha Diop dit Djamil, *Président*;

Khady Faye, *Secrétaire général*;

Mbayam Diop, *Gestionnaire*.

Récépissé de déclaration d'association n° 10633
M.INT. DAGAT en date du 15 juin 2001.

Etude de M^e Nafissatou Diouf Mbodj, *Avocat à la Cour*
23, Avenue Jean Jaurès - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 28951-DG appartenant à la dame Mouminatou Kébé.
2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 16 701-DG appartenant à la dame Mouminatou Kébé.
2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 6 414-DG appartenant à la dame Mouminatou Kébé.
2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 26 821-DG appartenant à la dame Mouminatou Kébé.
2-2

Etude de M^e Bineta Thiam Diop, *notaire*
Dakar VI-Pikine Khourounar - Cité Sotiba n° 204

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 17636-DG appartenant à M^{me} Soda Tope.
2-2

Etude de M^e Papa Sambaré Diop, *Notaire*
125, Rue Carnot - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 9468-DG appartenant à M. Cheikh Lèye.
2-2

Etude de M^e Khady Sosseh, *Notaire*
Avenue John F. Kennedy x Foch - Kaolack

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie originale du titre foncier n° 825-SS, appartenant à M. El Hadji Amadou Gaye.
2-2

MULTI CONSULT PLUS-MC⁺
Boulevard Ahmadou Malick Gaye à Bopp - Colobane-Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 8320-DG appartenant à la Société TOTAL AFRIQUE OUEST. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 457-DP (ex 11373-DG) appartenant à la Société dénommée « TOTAL-SENEGAL » S.A. à Dakar.
2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 1206 de Kaolack appartenant à TOTAL SENEGAL. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 4100 de Kaolack appartenant à TOTAL-SENEGAL. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 411 du Niani Ouli appartenant à la Société TOTAL-SENEGAL.
2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 303-BC appartenant à la Compagnie française de Distribution des Pétroles en Afrique dite CFDP. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 1132 de Rufisque appartenant aux dames Marie Faye et Fatou Ndioné.
2-2

ECOBANK-SENEGAL

BILAN AU 31 DECEMBRE 2000

(Après inventaire en francs CFA)

(en millions de F CFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS		CODES POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		exercice N-1	exercice N			exercice N-1	exercice N
A 10	Caisse	517	542	F 02	DETTES INTERBANCAIRES	12.972	9.658
A 02	CREANCES INTERBANCAIRES ...	12.100	14.592	F 03	- A vue	1.290	1.826
A 03	- A vue	4.297	7.064	F 05	* Trésor public. CCP	0	0
A 04	* Banques centrales	0	0	F 07	* Autres établissements de crédit	1.290	1.826
A 05	* Trésor public. CCP	0	0	F 08	- A terme	11.682	7.832
A 07	* Autres établissements de crédit	4.297	7.064	G 02	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENT	10.812	17.798
A 08	- A terme	7.803	7.528	G 03	- Comptes d'épargne à vue	189	654
B 02	CREANCES SUR LA CLIENTELE .	10.805	13.669	G 04	- Comptes d'épargne à terme	0	0
B 10	- Portefeuille d'effets commerciaux ...	2.560	1.280	G 05	- Bons de caisse	0	0
B 11	* Crédits de campagne	0	0	G 06	- Autres dettes à vue	3.650	10.029
B 12	* Crédits ordinaires	2.560	1.280	G 07	- Autres dettes à terme	6.973	7.115
B 2A	- Autres concours à la clientèle	6.638	2.636	H 30	DETTES REPRES. PAR UN TITRE	0	0
B 2C	* Crédits de campagne	0	0	H 35	AUTRES PASSIFS	313	710
B 2G	* Crédits ordinaires	6.638	2.636	H 6A	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	1.008	1.094
B 2N	- Comptes ordinaires débiteurs	1.607	9.753	L 30	PROV. POUR RISQUES ET CHAR.	0	0
B 50	- Affacturage	0	0	L 35	PROVISIONS REGLEMENTEES ...	0	0
C 10	TITRES DE PLACEMENT	0	0	L 41	Emprunts et titres émis subordonnés	0	330
D 1A	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	L 10	SUBVENTIONS D'INVESTIS.	0	0
D 50	CREDIT-BAIL ET OPER. ASSI.	0	0	L 45	FONDS POUR RISQUES BAN. GEN	0	0
D 20	IMMOBILISATIONS INCORP.	514	403	L 66	CAPITAL OU DOTATION	2.000	2.000
D 22	IMMOBILISATIONS CORPO.	1.329	1.339	L 50	PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	250
E 01	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES ...	0	0	L 55	RESERVES	0	0
C 20	AUTRES ACTIFS	1.253	40	L 59	ECARTS A REEVALUATION	0	0
C 6A	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	136	573	L 70	REPORT A NOUVEAU (- -)	0	-451
				L 80	RESULTAT DE L'EXERCICE	-451	-231
E 90	TOTAL DE L'ACTIF	26.654	31.158	L 90	TOTAL DU PASSIF	26.654	31.158

HORS - BILAN

CODES POSTE

ENGAGEMENTS DONNES

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

N1A	En faveur d'établissements de crédit	0	0
N1J	En faveur de la clientèle	5.432	1.532

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

N2A	D'ordre d'établissements de crédit	0	104
N2J	D'ordre de la clientèle	0	0
N3A	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

POSTES

ENGAGEMENTS REÇUS

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

N1H	Reçus d'établissements de crédit	0	0
-----	--	---	---

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

N2H	Reçus d'établissements de crédit	0	1.588
N2M	Reçus de la clientèle	0	0
N3E	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

ECOBANK-SENEGAL

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2000

(Après inventaire en francs CFA)

(en millions de F. CFA)

POSTE	CHARGES	MONTANTS		POSTE	PRODUITS	MONTANTS	
		N-1	N			N-1	N
R01	INTERETS ET CHARGES ASSIM.	286	959	V 01	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	422	2.061
R03	-Intérêts et charges assimilées sur dettes interbancaires	162	489	V 03	- Intérêts et produits assimilés sur créances interbancaire	151	73
R04	-Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard de la clientèle	124	470	V 04	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur la clientèle	271	1.988
R4D	-Intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre	0	0	V 5F	- Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	0	0
R05	-Autres intérêts et charges assimilées	0	0	V 05	- Autres intérêts et produits assimilés	0	0
R5E	Charges/crédit-bail et opérations assim.	0	0	V5G	Produits crédit-bail et opérations assim.	0	0
R06	COMMISSIONS	0	32	V06	COMMISSIONS	24	228
R4A	-CHARGES/OPERATIONS FINAN.	0	384	V4A	PRODUITS OPERATIONS FINAN.	94	824
R4C	-Charges sur titres de placement	0	0	V4C	-Produits titres de placement	0	0
R6A	-CHARGES-OPERA. DE CHANGE	0	384	V4Z	-DIVIDENCES ET PRODUITS ASSIM.	0	0
R6F	-CHARGES-OPERA. DE HORS BILAN	0	0	V6A	-PRODUITS SUR OPERA. DE CHANGE	94	708
				V6F	-PROD. SUR OPERA. DE HORS BILAN	0	116
R6U	CHARG. DIV. D'EXPLOI. BANCAI.	0	40				
R8G	Achats de marchandises	0	0	V6T	DIVERS PROD. D'EXPLOI. BANCAIRE	74	27
R8J	Stocks vendus	0	0				
R8L	Variations de stocks de marchandises	0	0	V8B	Marges commerciales	0	0
S01	FRAIS GENERAUX D'EXPLOITA.	525	1.293	V8C	Ventes de marchandises	0	0
S02	FRAIS DE PERSONNEL	262	547	V8D	Variations de stocks de marchandises	0	0
S05	AUTRES FRAIS GENERAUX	263	746				
T51	DOTAT.AMORT. ET PROV.IMMO	132	377	W4R	PRODUITS GENERAUX D'EXPL.OI.	0	0
T6A	SOLDE EN PERTE DES COR. VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	121	116	X51	REPR.D'AMORTIETDEPROV.IMMO	0	0
T01	EXCE. DOTAT/REPRISES DU FRBG	0	0	X6A	SOLDE EN BENEF.DES COR. DE VAL. SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	0	0
T80	CHARGES EXCEPTIONNELLES ..	0	68	X01	EXCED. DES REPRIS/DOTA.DU FRBG.	0	0
T81	PERTES/EXERCICES ANTERIEURS	0	133	X80	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
T82	IMPOT SUR LE BENEFICE	1	1	X81	PROFITS/EXERCICES ANTERIEURS	0	32
T83	BENEFICE DE L'EXERCICE	0	0	X83	PERTE DE L'EXERCICE	451	231
T85	TOTAL	1.065	3.403	X85	TOTAL	1.065	3.403

ECOBANK-SENEGAL

COMPTE DE RESULTAT

AU 31 DECEMBRE 2000

(Après inventaire en francs CFA)

(en millions de F CFA)

POSTE		N-1	N	POSTE		N-1	N
	PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			V 6T	+ PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION BANCAIRE	74	27
V 01	+ INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	422	2.061	R 6U	- CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	40
V 03	+ Intérêts et produits assimilés sur créances interbancaires	151	73		VENTES, ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS		
V 04	+ Intérêts et produits assimilés sur créances sur la clientèle	271	1.988	V 8B	+ Marges commerciales	0	0
V 5F	+ Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	0	0	V 8C	+ Ventes de marchandises	0	0
V 05	+ Autres intérêts et produits assimilés ...	0	0	V 8D	+ Variations de stocks de marchandises	0	0
R 01	-INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	286	959	R 8L	- Variations de stocks de marchandises	0	0
R 03	+ intérêts et charges assimilés sur dettes interbancaires	162	489	R 8G	- Achats de marchandises	0	0
R 04	+ intérêts et charges assimilés sur dettes à l'égard de la clientèle	124	470	R 8J	- Stocks vendues	0	0
R 4D	+ intérêts et charges assimilés sur dettes représentées par un titre	0	0		AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION		
R 05	+ Autres intérêts et charges assimilées ...	0	0	W 4R	+ PRODUITS GENERAUX D'EXPL.	0	0
V 5G	+ PRO. SUR CREDIT-BAIL ET OPE ASSI.	0	0	S 01	- FRAIS GENERAUX D'EXPL.	525	1.293
V 5E	- CHAR. SUR CREDIT-BAIL ET OPE ASSI.	0	0	S 02	- Frais de personnel	262	547
V 06	+ COMMISSIONS	24	228	S 05	- Autres frais généraux	263	746
R 06	- COMMISSIONS	0	32	X 51	+ Reprises d'amortissement et de provisions sur immobilisations	0	0
V 4A	+ PRODUITS SUR OPERATIONS FINAN.	94	824	T 51	- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	132	377
V 4C	+ Produits sur titres de placement	0	0	X 6A	+ Solde en bénéfice des corrections de valeur sur créances et du hors bilan	0	0
V 4Z	+ Dividendes et produits assimilés	0	0	T 6A	- Solde en pert. des corrections de valeur sur créances et du hors bilan	121	116
V 6A	+ Produits sur opérations de change	94	708	X 01	+ Excédent des reprises sur dotations du fonds pour risques bancaires généraux	0	0
V 6F	+ Produits sur opérations de hors bilan ..	0	116	T 01	- Excédent des dotations sur reprises du fonds pour risques bancaires généraux	0	0
R 4A	-CHARGES SUR OPERATIONS FINANC.	0	0		PROD. ET CHAR. EXCEPTIONNELS		
R 4C	- Charges sur titres de placement	0	0	X 80	+ Produits exceptionnels	0	0
R 6A	- Charges sur opérations de change	0	384	T 80	- Charges exceptionnelles	0	68
R 6F	- Charges sur opérations de hors bilan	0	0		PROFITS ET PERTES/EXER. ANTE.		
				X 81	+ Profits sur exercices antérieurs	0	32
				T 81	- Pertes sur exercice antérieurs	0	133
				T 82	- IMPOT SUR LE BENEFICE	1	1
				L 80	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-) .	-451	-231